

# Compte rendu du conseil municipal du vendredi 24 juin 2016

## **1. Naissances - Décès**

Monsieur le Maire adresse ses félicitations, au nom du conseil municipal, à Mme Aurélie Theret, employée des services techniques, à l'occasion de la naissance de sa fille Lise née le 19 mars 2016.

Monsieur le Maire présente ses condoléances à la famille de M. Fabrice De Macedo décédé le 10 mai 2016 (frère de Bruno et Joris De Macedo employés des services techniques de la ville) et à la famille de M. Robert Da Costa décédé le 15 juin 2016 (ancien conseiller municipal).

## **2. Remerciements**

- M. Michel Bous (mise à disposition d'une salle et du minibus lors du repas paroissial du 3 avril 2016),
- la société colombophile « Les Mosquitos » (transport assuré par les services techniques lors du concours-entraînement),
- l'école primaire Carnot (animation photo proposée par M. Jean-Philippe Robert et son équipe ainsi que pour la mise à disposition du bus de la C.C.A.F et le balisage de la zone d'exercice réservée à l'animation A.D.A.T.E.E.P du 18 mars 2016),
- la M.J.E.P. d'Isbergues (mise à disposition du Centre Culturel pour la projection du film « La Vague » dans le cadre de la semaine de la fraternité).

## **3. Adoption des comptes rendus des réunions des 17 et 25 mars 2016**

Les comptes rendus des réunions des 17 et 25 mars 2016 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

## **4. Compte administratif 2015**

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications concernant le compte administratif de l'année 2015 et après en avoir délibéré (délibération n° 16.03.01, adoptée par 28 votes pour, 0 contre, et 0 abstention), décide d'approuver le compte administratif 2015.

### **a) états des cessions et acquisitions immobilières**

Le conseil municipal prend acte et ne formule aucune remarque sur les états des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la ville durant l'année 2015 :

**cessions** : états néants.

**acquisitions** :

- terrains situés au lieu-dit « Le Village » à Berguette et frais notariés : 9 987,87 €
- immeuble situé 17 B rue Anatole France à Isbergues et frais notariés : 66 985,86 €

Délibération adoptée à l'unanimité (n°16.03.02).

### **b) affectation du résultat**

Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire et après délibération (n° 16.03.03) adoptée par 24 votes pour, 5 votes contre et 0 abstention décide d'affecter sur le résultat de l'exercice 2015 la somme de 6 421 377,35 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » et la somme de 1 701 480,27 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du Budget Supplémentaire 2016.

## **5. Compte de gestion 2015**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 16.03.04).

## **6. Budget supplémentaire 2016**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2016.

**Section de fonctionnement** : 0,00 €

**Section d'investissement** : 8 127 857,62 €

Il est à noter l'inscription de crédits pour :

- l'étude pour la maîtrise d'œuvre pour la redynamisation du centre-ville,
- le logiciel de police et l'ajustement du devis du logiciel des affaires scolaires,
- le complément de mobilier et de signalétique nécessaires au vu de la montée en charge de l'équipement du centre culturel,
- redensification du centre-ville.

## **7. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire indique qu'afin de faire face aux besoins, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 24 juin 2016.

Le conseil municipal, après délibération (n° 16.03.05) adoptée à l'unanimité par 24 votes pour, 0 contre et 5 abstentions, décide de créer :

- 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à savoir 80 % ;
- 1 poste de rédacteur à temps complet.

### **8. Création de deux postes en contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel en raison de congés maternité**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement de 2 agents contractuels occasionnels à temps complet pour parer à un accroissement temporaire d'activité, selon les modalités suivantes :

- deux adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires afin de pallier l'absence d'un agent affecté au centre culturel et celui d'un agent affecté à l'Hôtel de Ville.

Le conseil municipal, après délibération (n° 16.03.06) adoptée par 24 votes pour, 0 contre et 5 abstentions, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 2 agents contractuels selon les modalités susvisées et à revaloriser automatiquement l'indice de traitement de ces agents, dès l'évolution des textes.

### **9. Modification de la subvention municipale allouée au comité des fêtes de Molinghem**

A la demande de l'association, et après délibération adoptée à l'unanimité (n° 16.03.07), le conseil municipal décide au titre de l'année 2016 de modifier le montant de la subvention allouée au Comité des fêtes de Molinghem, par délibération n° 16.02.07 du conseil municipal du 25 mars 2016. Le montant de cette subvention sera donc fixée à 352 € à l'article 6574/33 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé/action culturelle » au lieu de 2 483 €.

### **10. Versement d'un loyer supplémentaire pour la location de l'entrepôt situé 41 bis rue Léon Blum**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de location d'un entrepôt situé 41 bis, rue Léon Blum à Isbergues a été résilié au 31 octobre 2015. Il précise que cet entrepôt a été occupé jusqu'au 30 novembre 2015, et qu'il convient d'autoriser le versement d'un mois de loyer correspondant au mois d'occupation supplémentaire du bâtiment.

Le conseil municipal, après délibération (n° 16.03.08) adoptée par 28 votes pour, 0 contre et 1 abstention autorise le versement d'un mois de loyer supplémentaire pour la location de l'entrepôt précité.

### **11. Acquisition de bureaux et terrains situés rue Anatole France appartenant à la société Aperam**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société « Aperam Stainless France », propose la cession au profit de la commune des propriétés suivantes :

- bureaux situés rue Anatole France sur une partie de la parcelle cadastrée section AE n° 424 ;
- terrains situés à l'arrière des bureaux ci-dessus, cadastrés section AE n°s 273, 274 et 275.

Le conseil municipal, après délibération (n° 16.03.09) adoptée par 24 votes pour, 5 votes contre et 0 abstention :

- décide l'acquisition des bureaux et des terrains susvisés,
- s'engage à prendre en charge les frais de pose de clôture, de notaire et d'enregistrement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

### **12. Accord de principe pour l'acquisition des terrains mitoyens à la place Clément Loyer appartenant à la société Aperam**

Considérant la volonté de la municipalité de dynamiser le centre-ville d'Isbergues et compte tenu de l'intérêt stratégique pour l'aménagement du territoire de ces parcelles situées en cœur de ville et ceinturant un parking fortement mobilisé quotidiennement, mais aussi au vu des propositions de libération foncière entreprises en lien avec la société Aperam des terrains mitoyens à la place Clément Loyer, Monsieur le Maire propose d'affirmer la volonté de la municipalité visant à se rendre propriétaire des terrains de la société Aperam autour de la place Clément Loyer.

Le conseil municipal, après délibération (n° 16.03.10) adoptée par 24 votes pour, 5 votes contre et 0 abstention, décide d'acter le principe de se rendre propriétaire des terrains mitoyens à la place Clément Loyer, situés sur une partie de la parcelle cadastrée section AE n°424, et de prendre une nouvelle délibération après estimation de la valeur foncière de ses parcelles.

### **13. Projet de fusion communautés de communes Artois-Flandres, Artois-Lys et de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs**

Le 3 juin 2016, la commission départementale de coopération intercommunale, après avoir rejeté l'amendement proposé par le président de la Communauté de Communes Artois-Flandres (C.C.A.F) visant à maintenir celle-ci dans son périmètre actuel alors qu'elle l'avait adopté lors de ses réunions précédentes, a approuvé le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes Artois-Flandres, Artois-Lys et de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs (Artois-Comm).

A l'issue de la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I) concernés, si la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci s'est prononcée favorablement sur ce projet de périmètre, la fusion des communautés de communes Artois-Flandres, Artois-Lys et de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs sera prononcée par un arrêté préfectoral et deviendra effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après délibération (n° 16.03.11) adoptée à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable conforme à ses délibérations précédentes, sur ce projet de périmètre qui aboutit à la fusion des communautés de communes Artois-Flandres, Artois-Lys et de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs.

### **14. Location d'un bureau de la Maison de l'Enfance et de la Famille au profit de l'association ARGÉ-H**

Le conseil municipal a été informé que le bureau n°6 d'une surface de 20 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille, située route de la Victoire à Isbergues sera loué pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 9 mai 2016 au profit de l'association ARGÉ-H.

### **15. Chambre régionale des comptes**

La Chambre Régionale des Comptes, par ordonnance du 6 juin dernier, a déchargé de leur gestion les percepteurs qui ont officié pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014, à savoir M. Serge MUSELET, M. Christian LABRE, M. Michel GALAND, M. Christian DUFOSSE, Mme Isabelle CONTRAY et Mme Marie-Odile JARDRY.

### **16. Point sur l'A.L.S.H de printemps 2016**

L'accueil de loisirs des vacances de printemps 2016 a ouvert ses portes aux enfants du lundi 4 au vendredi 8 avril 2016 dans les locaux de l'école Ferry. C'est une équipe constituée de 10 animateurs qui a accueilli les 108 enfants âgés de 2 à 13 ans. Ces derniers étaient répartis en quatre groupes d'âge, leur permettant ainsi, de vivre des activités adaptées à leurs capacités.

Le thème choisi était « Le jeu dans tous ses aspects ». Les activités mises en place ont été l'initiation au judo et au tir à l'arc.

Les enfants ont fait une chasse au trésor dans Isbergues. Ils ont organisé les olympiades, un grand jeu « à la recherche du clown ». Ils ont fait des activités sportives au parc d'Olhain. Ils sont allés à la piscine d'Auchel et à Clown Land. Ils ont créé des jeux.

Une soirée a été organisée avec les parents sur le thème de « Jeudi tout est permis ». Parents et enfants se sont retrouvés le jeudi soir vers 18 h pour participer à des jeux préparés par les animateurs.

### **17. Point sur les travaux**

#### **Réalisations :**

- l'enfouissement des réseaux E.R.D.F du collège Maurice Piquet à la rue Commentry est terminé, reste quelques petits endroits de remise en état,
- les travaux de l'accueil de l'hôtel de ville sont terminés,
- la pose de clôtures et de portillons au parc des cités est terminée,
- l'installation de l'éclairage sur le parking Léo Lagrange et aux abords des locaux associatifs est terminée.
- le chemin piétonnier entre la rue Basse et la rue d'Auchel est terminé, il reste encore à poser le nouveau pont (côté rue d'Auchel)

#### **Travaux en cours :**

- l'éclairage des églises de Berguette et de Molinghem sera coupé à 23 h,
- le stationnement de la place Lamartine doit être revu afin d'y ajouter quelques places, cela devrait être fait pour la fin du mois d'août,
- la rénovation des impasses de la rue Roger Salengro a repris depuis le 23 mai et se poursuivra jusqu'en octobre,

- l'impasse de la rue du Temple est en cours de travaux,
- une connexion côté mur de l'usine de la rue du temple jusqu'au petit poste de l'usine sera ensuite réalisée, celle-ci se poursuivra sur la rue des nouvelles constructions et dans les coronas Féron dès que les réseaux d'assainissement seront remis en état par la C.C.A.F

**En cours de réflexion :**

- mettre en place le stationnement en zone bleue (2 h proposées) sur la Place Lamartine,
- implantation d'arrêts minute à proximité des commerces de la ville pour les achats de courte durée (15 minutes proposées),
- étude pour améliorer le stationnement sur le parking S.N.C.F, l'éclairage public, l'accès, la clôture du site (à voir avec la S.N.C.F)

**18. Bilan de la fête des mères**

Cette année, la cérémonie a eu lieu à la Bourse du Travail, le dimanche 29 mai 2016.

41 couples ont été conviés à la cérémonie, dont 22 couples qui ont répondu présent à l'invitation et 2 visites à domicile :

- 11 couples ont fêté leurs noces d'or (50 ans) ;
- 6 couples ont fêté leurs noces de diamant (60 ans) ;
- 4 couples ont fêté leurs noces de palissandre (65 ans) ;
- 1 couple a fêté ses noces de platine (70 ans) ;
- 1 visite à domicile pour les noces d'or ;
- 1 visite à domicile pour les noces de palissandre.

**19. Forum des associations**

Le conseil municipal a été informé qu'une réunion de travail a eu lieu avec les services le lundi 23 mai 2016 pour l'organisation de la journée.

48 associations ont répondu présentes au forum sur les 68 associations sollicitées.